



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 A 20H30

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 18 septembre, le conseil municipal dûment convoqué en date du 13 septembre 2019, s'est réuni à 20 heures 30 en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de procurations : 2

Nombre de votants : 13

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mr Pierre ARMAND, Mr David BES, Mr Gilles BERGES, Mme Sylvie ALDEGUER, Mr Alain DIDIER, Mr Pierre HELSLOOT, Mr Charles SAVEL, Mme Dylette THILL, Mr Olivier MAVIEL, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER

Absents excusés : Mme Claire ETUY RIBOULEAU, Mme Sabine BARRAS, Mr Jacques TASSI.

Procurations : Mme Sabine BARRAS à Mme Sylvie ALDEGUER, Mr Jacques TASSI à Mr Maryannick GARIN

Secrétaire de séance : Mr Pierre ARMAND

ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE NEUF POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le véhicule utilitaire du service technique, après 15 ans de service, n'est plus en état de circuler dans des conditions normales de sécurité et doit être remplacé.

Pour ce faire, Monsieur le Maire précise qu'un appel d'offre ouvert sous forme dématérialisé a été réalisé mais il est déclaré sans suite car une seule offre a été remise et qu'elle s'est avérée inappropriée. Une consultation des entreprises sans publicité a été lancée. Monsieur le Maire présente un tableau comparatif des offres reçues par FORD, MERCEDES et IVECO. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'acquisition d'un véhicule neuf type IVECO Daily benne 35 C 14 pour un prix de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC au Garage IVECO domicilié 915 rue Benoît Frachon – ZI la Motte - 26800 Portes lès Valence.

SOUSCRIPTION D'UN PRET POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE

Monsieur le Maire rappelle que pour financer l'achat d'un véhicule utilitaire, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 35 000 Euros.

Après consultation et négociation avec divers organismes et banques,

➤ Monsieur le Maire propose de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant **35 000 €**
- Durée **5 ans**
- Taux actuel : **0,55 %** fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition
- Echéances de remboursement : **annuelles**
- **S'agissant d'un prêt à annuité réduite (la 1^{ère} échéance est fixée à moins de 1 AN de la date de déblocage du prêt)**
- **TAUX PRET ANNUITE REDUITE : 0,3811% si versement des fonds au 30/10/19 et date de 1^{ère} échéance au 30/11/19**
- **Frais de dossier : 75 TTC (non soumis à la TVA)**

Après délibération, le conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement y sont insérées.

TRAVAUX DE SECURISATION DES MURETS EN PIERRE ET DES CHEMINS D'ACCES A TORONNE

Monsieur le Maire informe les conseillers du mauvais état des murets et des chemins d'accès à Toronne. Une consultation des entreprises spécialisées a été faite pour une réfection des murets en pierre. Le conseil municipal, après délibération, décide de retenir la Société BES MARVIN dont l'offre s'élève à 7 740,00 € HT. Une subvention est sollicitée au conseil départemental.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2019 DE LA COMMUNE

Sur proposition du Maire, un virement de crédits ne modifiant pas l'équilibre du budget est voté à hauteur d'un montant de 4 110 euros.

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2019 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire, un virement de crédits ne modifiant pas l'équilibre du budget est voté à hauteur d'un montant de 1 344,20 euros.

CONVENTION POUR D'EVENTUELLES REGULARISATIONS DE REVERSEMENT DE TVA PAR LE BIAIS DU FCTVA

Monsieur le Maire rappelle que dans un contexte marqué par les attentes croissantes de la population en termes de services publics rendus et de maîtrise des coûts, il est possible d'établir une étude sur les éventuelles régularisations de reversement de FCTVA dont la commune pourrait bénéficier. La mission serait confiée au cabinet GROUPE OXIA FINANCE. La démarche consiste à étudier les différents documents et de monter un dossier de récupération de FCTVA, demande établie auprès du représentant de l'Etat.

Monsieur le Maire informe que les honoraires sont établies sur la base de : 35% HT des recettes supplémentaires générées directement par l'étude ou 30% si la signature de la convention intervient dans le délai de 1 mois à compter de la date d'émission de la convention soit avant le 11 octobre 2019. Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

ACTUALISATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DROME

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 14 août 2019, lui notifiant la délibération du Comité Syndical du 17 juin 2019 relative à la révision des statuts du Syndicat. Cette révision, s'appuyant sur la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ainsi que sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'Etat, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme.

AMENAGEMENT NORD DU VILLAGE : MARCHE SUBSEQUENT N°2

Dans le cadre de l'étude de l'aménagement nord du village, Monsieur le Maire a présenté l'avant-projet sommaire du projet établi par le cabinet SEMPERVIRENS.

RAPPORT ANNUEL 2018 SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU TRICASTIN

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de l'année 2018 de la SPL du Tricastin. Le conseil municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,

Maryannick GARIN

Affiché le 26 septembre 2019